

A11A25
E88
1998/99
QL
P. gouv.

ÉTUDE DES CRÉDITS

1998-1999



Commission d'accès
à l'information
du Québec

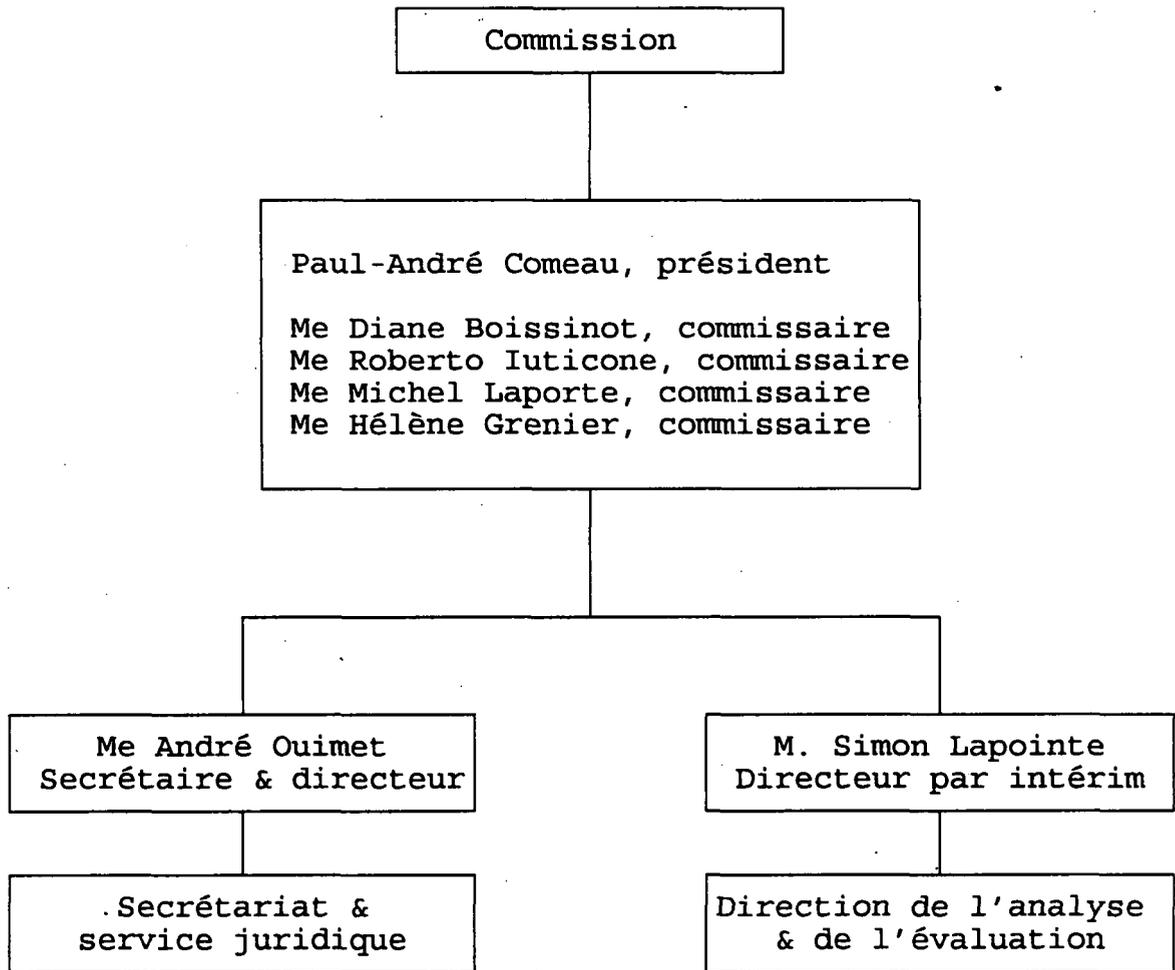
ÉTUDE DES CRÉDITS

1998-1999



G.1

Organigramme de l'organisme en indiquant pour chaque poste le nom et le titre du titulaire.



G.2 Liste des publications régulières du ministère ou de l'organisme:

- tirage;
- coût;
- distribution;
- imprimeur;
- copie des publications parues depuis le 1^{er} avril 1997.

TITRE	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMEUR	COPIE
Rapport annuel 1996-1997	650	2 438,23 \$	- 150 en vente aux Publications du Québec; - 65 pour dépôt à l'Assemblée nationale; - 35 aux bibliothèques du dépôt universel; - 150 aux journalistes, commissaires à la vie privée, newsletters; - 250 pour distribution à nos bureaux de Québec et Montréal.	Les Publications du Québec	incluse
Dépliant «Le traitement des plaintes»	3000 (français) 500 (anglais)	675,00 \$	- Demandeurs	COPIEXPRESS	incluse

G.2 Liste des publications régulières du ministère ou de l'organisme(suite):

- tirage;
- coût;
- distribution;
- imprimeur;
- copie des publications parues depuis le 1^{er} avril 1997.

TITRE	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMEUR	COPIE
● Rapport sur la mise en oeuvre de la loi «Vie privée et transparence administrative au tournant du siècle»	650	2 917,00 \$	- Assemblée nationale - Journalistes - Commissaires étrangers - Personnes intéressées	COPIEXPRESS	incluse
● «Privacy and Openness in the Administration at the End of the 20th Century» (résumé en anglais du rapport de mise en oeuvre de la loi)	200	128,28 \$	- Newsletters - Commissaires étrangers - Personnes intéressées	COPIEXPRESS	incluse

G.3 Liste des voyages hors Québec depuis le 1^{er} avril 1997:

- **Endroit et dates du départ et du retour;**
 - **but du voyage;**
 - **personnes rencontrées;**
 - **coût;**
 - **nom des ministres, députés, personnel de cabinet et fonctionnaires concernés (avec leur titre);**
 - **pour les organismes, noms des dirigeants et fonctionnaires concernés;**
 - **bilan et résultat des rencontres.**
-

- Amsterdam (PAYS-BAS), du 6 au 16 novembre 1997;
- Participation, à la Conférence "HEALTH CARDS '97";
- Présentation d'un exposé aux 350 participants à la Conférence
- Membre du comité organisateur de la Conférence;
- 1 886,74 \$ (inclus titre de transport payé par le ministère des Relations internationales = 653,40 \$);
- M. Paul-André Comeau, président;
- Publication du texte de l'exposé ("Patient and health professional cards on the information highway: a new challenge to privacy") dans: L. VAN DEN BROEK & A.J. SIKKEL (Éditeurs) Health Cards '97, Amsterdam, IOS PRESS, 1997, p. 165-171.

- Paris(FRANCE) et Bruxelles(BELGIQUE), du 27 mars au 3 avril 1997;
- Travaux du G-7 et coopération carte-santé;
- M. HERVÉ DOARÉ (Cap-Santé-Gemini) Paris
- M. Alain Servantie (Commission européenne) Bruxelles;
- 2 181,26 \$ (inclus titre de transport payé par le ministère des Relations internationales = 1 701,26 \$);
- M. Paul-André Comeau, président;
- Mise au point du projet de coopération NETLINK (France, Allemagne, Italie et Québec). Projet démarre en août 1997;

- Régina (SASKATCHEWAN), du 29 janvier au 1^{er} février 1998;
- Présentation d'exposés;
- A - Comité du barreau canadien, section Saskatchewan: 75 personnes;
- B - Association des juristes de langue française de la Saskatchewan: 25 personnes
- 299,00 \$ (titre de transport + hôtel pris en charge par l'Association du Barreau Canadien);
- M. Paul-André Comeau, président;
- A - Exposé: " La protection des renseignements de santé";
- B - Exposé: " Le régime québécois de protection des renseignements personnels ".

G.4 Liste des dépenses en publicité et des articles promotionnels:

- les sommes dépensées pour l'exercice financier 1997-1998 et les prévisions pour 1998-1999;
 - la ventilation des dépenses par type de média;
 - les noms des fournisseurs;
 - le but visé par chaque dépense.
-

- 1997-1998: 2 300,00 \$ (DÉPENSES)

- **VENTILATION PAR TYPE DE MÉDIA:**

Média écrit: 2 300,00 \$

- **NOM DU FOURNISSEUR:**

Le quotidien "LE DEVOIR"

- **BUT VISÉ:**

Selon l'article 76 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, la Commission d'accès à l'information est tenue de publier, à chaque année, la liste des agents de renseignements personnels dans un quotidien à circulation générale.

G.5

Liste des sondages effectués durant l'exercice financier 1997-1998 à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et commissions qui s'y rattachent:

- **liste et coût;**
 - **copie des soumissions;**
 - **copie du questionnaire et du résultat.**
-

AUCUN

G.6 Liste des études commandées durant l'exercice financier 1997-1998 à la demande du ministère ou de l'organisme:

- **liste et coût;**
 - **copie des soumissions;**
 - **copie des études.**
-

SANS OBJET

G.7 La liste des contrats de moins de 25 000 \$, octroyés par le ministère ou l'organisme depuis le 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998 en indiquant:

- le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
 - le mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le coût;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).
-

- **EMMELL, VINCENT**

Consultant auprès du groupe de travail portant sur la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels au gouvernement du Québec (élaboration des méthodes d'exécution du mandat de recherche).

24 000,00 \$

Contrat négocié

- **FOURNIER, JEAN-PIERRE**

Rédaction d'un document sur la méthodologie du rapport du groupe de travail portant sur la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels au gouvernement du Québec.

24 000,00 \$

Contrat négocié

- **INFOSÉCURITÉ CONSEIL**

Formation des conseillers de la Commission sur la méthode MARION (plus particulièrement sur l'analyse de vulnérabilité). Conception et préparation des cours destinés aux responsables des ministères, organismes et du Conseil du trésor. Assistance aux conseillers.

8 900,00 \$

Contrat négocié

- **BOURQUE, FRANCINE**

Notes et transcription des interrogatoires dans le cadre de l'enquête sur les allégations de fuites de renseignements personnels au ministère du Revenu.

8 037,50 \$

Contrat négocié

- **SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

Location de salles pour la tenue d'audiences publiques.

6 750,00 \$

Contrat négocié

- **ASSELIN, FRANCE**

Notes et transcription des interrogatoires dans le cadre de l'enquête sur les allégations de fuites de renseignements personnels au ministère du Revenu.

5 494,50 \$

Contrat négocié

G.7 La liste des contrats de moins de 25 000 \$, octroyés par le ministère ou l'organisme depuis le 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998 en indiquant:

- le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
- le mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

-
- **MOTULSKY, BERNARD**
Conseiller pour la Commission sur l'organisation matérielle des audiences publiques et plus particulièrement le volet " relations publiques ".
5 000,00\$
Contrat négocié

 - **THIBAULT, GILLES**
Conseiller et mandataire sur la télédiffusion des audiences publiques.
5 000,00 \$
Contrat négocié

 - **IRISCO DU QUÉBEC INC.**
Contrat d'entretien du serveur du réseau informatique de la C.A.I. à Québec.
4 900,00 \$
Contrat négocié

 - **GAGNÉ, LOUISE C.**
Notes et transcription des interrogatoires dans le cadre de l'enquête sur les allégations de fuites de renseignements personnels au ministère du Revenu.
4 601,00 \$
Contrat négocié

 - **MASSÉ, SYLVAIN**
Rédaction d'un rapport portant sur l'utilisation de la méthode MARION dans le secteur public et privé, dans le monde.
4 250,00 \$
Contrat négocié

 - **SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**
Location d'une salle pour les médias dans le cadre des audiences publiques.
3 570,00 \$
Contrat négocié

G.7 La liste des contrats de moins de 25 000 \$, octroyés par le ministère ou l'organisme depuis le 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998 en indiquant:

- le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
- le mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

IRISCO DU QUÉBEC INC.

Contrat d'entretien des postes informatiques du réseau de Québec.

2 700,00 \$

Contrat négocié

GRUPE DE PRÉSENTATION ADCOM-CORPAV

Location d'équipement pour la sonorisation et l'enregistrement des audiences publiques (4-5-6 MARS 1998).

2 535,00 \$

Contrat négocié

GRUPE DE PRÉSENTATION ADCOM-CORPAV

Location d'équipement pour la sonorisation et l'enregistrement des audiences publiques (10-11-12 MARS 1998).

2 526,00 \$

Contrat négocié

PATENAUDE, MICHEL

Préparation d'un avis concernant la participation de la Commission d'accès à l'information au sein d'un secrétariat international de la vie privée.

2 000,00 \$

Contrat négocié

GRUPE DE PRÉSENTATION ADCOM-CORPAV

Location d'équipement pour la sonorisation et l'enregistrement des audiences publiques (16-17-18 MARS 1998).

1 938,00 \$

Contrat négocié

ARCHIVEX

Conservation des copies de sécurité des fichiers informatiques

1 869,60 \$

Contrat négocié

LES PRODUCTIONS TROIS-POINTS LTÉE

Révision et traduction d'un rapport sur la carte-santé.

1 750,00 \$

Contrat négocié

G.7 La liste des contrats de moins de 25 000 \$, octroyés par le ministère ou l'organisme depuis le 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998 en indiquant:

- le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
- le mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

-
- **GROUPE DE PRÉSENTATION ADCOM-CORPAV**
Location d'équipement pour la salle de presse (Médias)
1 668,00 \$
Contrat négocié

- **COGICOM INFORMATIQUE INC.**
Contrat d'entretien de la base de données du système de gestion documentaire
1 099,50 \$
Contrat négocié

G.8 Liste détaillée des contrats qui, depuis le 1^{er} avril 1997, ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant du surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat.

AUCUN

G.9 Le montant, pour l'année 1997-1998, de chacune des dépenses suivantes:

- la photocopie;
- la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
- la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
- les téléavertisseurs;
- le mobilier de bureau;
- les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
- distributeurs d'eau de source;
- le remboursement des frais de transport;
- le remboursement des frais d'hébergement;
- le remboursement des frais de repas;
- le ressourcement ou préparation à la retraite;
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement:
 - a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.

PHOTOPOPIE 8 637,97 \$

TÉLÉCOPIE 2 736,67 \$

TÉLÉPHONIE CELLULAIRE 32,00 \$

TÉLÉAVERTISSEURS 0,00 \$

MOBILIER DE BUREAU 4 454,00 \$

FOURNITURES

AGENDAS	275,04 \$
VALISES	118,92 \$
DICTIONNAIRES	137,85 \$
CALCULATRICES	-----
STYLOS ou CRAYONS	285,44 \$
BOÎTES DE CARTON	162,80 \$

DISTRIBUTEURS D'EAU DE SOURCE

EAU DE SOURCE NATURO 11,50 \$

G.9 Le montant, pour l'année 1997-1998, de chacune des dépenses suivantes:

- la photocopie;
- la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
- la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
- les téléavertisseurs;
- le mobilier de bureau;
- les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
- distributeurs d'eau de source;
- le remboursement des frais de transport;
- le remboursement des frais d'hébergement;
- le remboursement des frais de repas;
- le ressourcement ou préparation à la retraite;
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement:
a) au Québec b) à l'extérieur du Québec.

FRAIS DE TRANSPORT: 27 919,55 \$

FRAIS D'HÉBERGEMENT: 24 394,95 \$

FRAIS DE REPAS: 21 122,20 \$

RESSOURCEMENT OU PRÉPARATION À LA RETRAITE: AUCUN

**PARTICIPATION À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET
TOUTES SESSIONS DE TYPE PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT**

A) AU QUÉBEC : 20 961,90 \$

B) À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC : 1233,34 \$

G.10. La liste de tous les véhicules fournis en indiquant par chacun:

- la marque et le modèle du véhicule;
 - le coût d'acquisition ou de location et l'année de la transaction;
 - les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
 - les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
 - le nom et le poste du bénéficiaire;
 - appels d'offres faits en 1997-1998 et les prévisions pour 1998-1999.
-

AUCUN

G.11

Pour chacun des ministères et des organismes publics et parapublics sous leur autorité, combien de personnes, dont la cotisation fut payée en 1997-1998 par l'employeur, sont membres de corporations professionnelles, de clubs privés (clubs d'affaires, clubs sociaux, clubs de golf ou autres) et à quelle somme s'élève le montant global payé pour ces cotisations?

- Quelle est la fonction de chaque personne concernée ainsi que le coût de la cotisation à chacun des clubs ou corporation professionnelle (en indiquant le nom des clubs ou de la corporation professionnelle)?

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC

7 personnes = 5 011,00 \$

<u>FONCTION</u>	<u>COÛT</u>	<u>N O M</u>
Secrétaire et directeur du service juridique	713,00 \$	Barreau du Québec
Avocat	723,00 \$	Barreau du Québec
Avocat	723,00 \$	Barreau du Québec
Avocat	713,00 \$	Barreau du Québec
Avocate	713,00 \$	Barreau du Québec
Avocate	713,00 \$	Barreau du Québec
Avocate	713,00 \$	Barreau du Québec

G.12 Le nombre et la répartition du personnel masculin et féminin, des jeunes de moins de 30 ans, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) pour 1997-1998 ainsi que les prévisions pour 1998-1999. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme.

1 9 9 7 - 1 9 9 8

	<u>MASCULIN</u>	<u>FÉMININ</u>	<u>MOINS DE 30 ANS</u>	<u>PERSONNES HANDICAPÉES</u>	<u>ANGLOPHONES</u>	<u>AUTOCHTONES</u>	<u>COMMUNAUTÉS CULTURELLES</u>	<u>TOTAL</u>
Hors-cadres	3	2					1	5 (12,2%)
Cadres	2							2 (4,8%)
Professionnels	8	9						17 (41,5%)
Fonctionnaires	2	15					1	17 (41,5%)
TOTAL :	15 (36,6%)	26 (63,4%)					2 (4,8%)	41 (100,0%)

G.13

Le nombre et la répartition du personnel qui a bénéficié du Programme de mise à la retraite du gouvernement du Québec (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) pour 1997-1998 ainsi que les prévisions pour 1998-1999. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme.

SERA RÉPONDUE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

G.14 À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (1997-1998) pour chaque ministère et organisme et ce, par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)

- a) **Nombre total de jours de maladie pris par le personnel;**
- b) **Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);**
- c) **Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.**

a) Nombre total de jours de maladie pris par le personnel

	<u>AVR</u>	<u>MAI</u>	<u>JUN</u>	<u>JUL</u>	<u>AOU</u>	<u>SEP</u>	<u>OCT</u>	<u>NOV</u>	<u>DÉC</u>	<u>JAN</u>	<u>FÉV</u>	<u>MAR</u>	<u>TOTAL</u>
Hors-cadres			13,0	22,0	6,0								41,0
Cadres													
Professionnels	20,5	17,0	9,5	9,5	25,5	23,5	32,0	21,0	24,0	25,5	15,0	1,0	224,0
Fonctionnaires	14,0	18,5	7,0	9,5	8,0	22,0	32,5	22,0	10,0	7,5	7,0		158,0
TOTAL :	34,5	35,5	29,5	41,0	39,5	45,5	64,5	43,0	34,0	33,0	22,0	1,0	423,0

G.14 À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (1997-1998) pour chaque ministère et organisme et ce, par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)

- a) **Nombre total de jours de maladie pris par le personnel;**
- b) **Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);**
- c) **Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.**

b) Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);

	HEURES RÉALISÉES	ARGENT	VACANCES
Professionnels	18,5	18,5	0,0
Fonctionnaires	68,75	61,75	7,0
TOTAL :	87,25	80,25	7,0

G.14 À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (1997-1998) pour chaque ministère et organisme et ce, par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)

- a) **Nombre total de jours de maladie pris par le personnel;**
- b) **Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);**
- c) **Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.**

c) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel

	<u>AVR</u>	<u>MAI</u>	<u>JUN</u>	<u>JUL</u>	<u>AOU</u>	<u>SEP</u>	<u>OCT</u>	<u>NOV</u>	<u>DÉC</u>	<u>JAN</u>	<u>FÉV</u>	<u>MAR</u>	<u>TOTAL</u>
Hors-cadres		2,5	1,0	1,0	34,5	12,0	4,0	6,0	7,0	3,0			71,0
Cadres	2,0	2,0	5,0	18,0	10,0	4,0			6,0				47,0
Professionnels	7,5	6,5	31,5	83,5	92,5	25,0	7,5	7,5	34,5	4,5	2,0		302,5
Fonctionnaires		1,5	28,0	154,5	96,0	4,5	7,0	2,0	29,5	3,0	10,0		336,0
TOTAL :	9,5	12,5	65,5	257,0	233,0	45,5	18,5	15,5	77,0	10,5	12,0		756,5

G.15 Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 1993-1994:

- a) **Évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);**
- b) **Évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;**
- c) **Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;**
- d) **Nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);**
- e) **Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;**
- f) **Nombre de postes occasionnels, temporaires et contractuels.**

1997-1998

a)	QUÉBEC	Hors-cadres	3 eff.
		Cadres supérieurs	2 eff.
		Professionnels	13 eff.
		Techniciens	3 eff.
		Personnel de bureau	11 eff.
		Sous-total:	32 eff.
	MONTRÉAL	Hors-cadres	2 eff.
		Cadres supérieurs	0 eff.
		Professionnels	4 eff.
		Techniciens	0 eff.
		Personnel de bureau	1 eff.
		Sous-total:	7 eff.
b)			1 eff.
c)			---
d)	QUÉBEC	Hors-cadres	3 p.
		Cadres supérieurs	2 p.
		Professionnels	14 p.
		Techniciens	4 p.
		Personnel de bureau	11 p.
		Sous-total:	34 p.
	MONTRÉAL	Hors-cadres	2 p.
		Cadres supérieurs	0 p.
		Professionnels	7 p.
		Techniciens	0 p.
		Personnel de bureau	2 p.
		Sous-total:	11 p.
e)			NON-APPLICABLE
f)		Occasionnels	2 p.
		Temporaires	0 p.

G.16 La liste des baux pour les espaces loués par la SIQ en indiquant pour chacun d'eux:

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés en 1996-1997, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée et la copie du bail.

SERA RÉPONDUE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

G.17 **Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 1997-1998 qui louent des espaces en indiquant pour chacune d'elles:**

- **l'emplacement de la location;**
 - **la superficie du local loué;**
 - **la superficie réellement occupée;**
 - **la superficie inoccupée;**
 - **le coût de location au mètre carré;**
 - **le coût total de ladite location;**
 - **les coûts d'aménagement réalisés en 1997-1998, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;**
 - **la durée et la copie du bail.**
-

S A N S O B J E T

G.18

La liste des contrats, quel que soit le montant, attribués en 1997-1998 spécifiquement à des firmes de communication, de recherche ou de relations publiques en indiquant:

- le nom de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
 - le mandat et le résultat du contrat;
 - la durée du contrat;
 - le coût du contrat;
 - le mod d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).
-

SANS OBJET

G.19

La liste des tarifs (droits et permis) en vigueur pour l'exercice financier 1997-1998 en indiquant:

- a) la tarification pour chacun des droits et permis reçus;**
 - b) le total des revenus perçus pour chacun des droits et permis exigés;**
 - c) pour l'année 1997-1998 , la prévision du total des revenus qui seront perçus pour chacun des droits et permis exigés.**
-

SANS OBJET

G.20 - a) Liste du personnel du cabinet du ministre en 1997-1998 en indiquant pour chaque individu:

- la date de l'entrée en fonction;
- la date du départ, s'il y a lieu;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- la classification;
- le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- le montant total des indemnités de départ versés;
- la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique.

b) Le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour l'exercice 1997-1998.

c) Le nombre total d'employés au cabinet.

S A N S O B J E T

G.21 a) Liste du personnel de la suite sous-ministérielle en 1997-1998 en indiquant pour chaque individu:

- la date de l'entrée en fonction;
- la date du départ, s'il y a lieu;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- la classification;
- le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;

b) Le montant total des salaires et honoraires versés par la suite sous-ministérielle pour l'exercice 1997-1998.

c) Le nombre total d'employés de la suite sous-ministérielle.

S A N S O B J E T

G.22 **Liste des sommes d'argent versées en 1997-1998 à même le budget discrétionnaire du: a) ministre b) du ministre ou de l'organisme, en indiquant:**

- **le nom de l'organisme ou de la personne concernée;**
 - **le montant attribué;**
 - **le projet visé et le résultat.**
-

SANS OBJET

G.23

Liste des crédits périmés, par programme et par élément, pour l'exercice financier 1997-1998.

<u>PROG.:</u>	<u>ÉLÉM.:</u>	<u>CRÉDITS PÉRIMÉS(,000\$)</u>
03	05	110,0

G.24

La ventilation détaillée des dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 1997-1998 dans le cadre des divers programmes à frais partagés; pour chacun de ces programmes, description sommaire du mode de subvention.

SANS OBJET

G.25

Bilan des réalisations du Plan stratégique du Grand Montréal par ministères et organismes sous sa juridiction.

SERA RÉPONDUE PAR LE MINISTÈRE D'ÉTAT À LA MÉTROPOLE

G.26

Prévisions pour 1998-1999 des crédits alloués pour chacun des ministères et des organismes publics et parapublics qui participent au plan d'action gouvernemental visant le redressement de la métropole.

SANS OBJET

G.27

Liste du personnel permanent, contractuel ou occasionnel libéré ou embauché pour quelque opération reliée directement ou indirectement aux deux Sommets socio-économiques et aux activités de suivi, en indiquant:

- **le poste occupé;**
 - **le port d'attache;**
 - **le salaire ou honoraires;**
 - **la durée et la nature du mandat ou du contrat;**
 - **les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;**
 - **les coûts de location de salles de réunion, de bureaux;**
 - **les frais de bureautique, papeterie, ordinateur, téléphones cellulaires et autres frais généraux.**
-

A U C U N

G.28 **Liste du personnel libéré pour les négociations dans la fonction publique:**

- **la masse salariale prévue à cet effet;**
 - **le nombre de jours par employé prévus.**
-

SERA RÉPONDUE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

G.29

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) en indiquant:

- **le poste initial;**
 - **le salaire;**
 - **le poste actuel, s'il y a lieu;**
 - **date de la mise en disponibilité.**
-

	Poste initial	Salaire	Poste actuel	Date de mise en disponibilité
Pierre Cyr	Avocat	renseignement nominatif	Travail	29 juillet 97
Bernard Dionne	Professionnel	renseignement nominatif	Sûreté du Québec	18 août 97
Suzanne Gignac	Technicienne en information	renseignement nominatif	Commission de l'équité salariale	29 juillet 97

G.30 Liste du personnel hors structure par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) rémunéré par le ministère qui n'occupe aucun poste dans ce ministère:

- nom de la personne;
 - poste occupé;
 - le salaire;
 - assignation initiale;
 - date de l'assignation hors structure;
 - date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
-

A U C U N

G.31 La liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres:

- **assignation initiale;**
 - **assignation actuelle;**
 - **salaire.**
-

AUCUN

G.32 La liste du personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux et autres et affecté au ministère:

- **assignation initiale;**
 - **assignation actuelle;**
 - **salaire.**
-

AUCUN

G.33 Liste des cadres et hauts fonctionnaires (administrateurs d'état) qui ont démissionné, qui ont été réaffectés, ou mis à pied:

- **salaire;**
 - **date du changement;**
 - **primes de séparation;**
 - **assignation initiale;**
 - **assignation actuelle.**
-

A U C U N

G.34

Liste du personnel par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers, en indiquant:

- salaire de la personne;
 - montant reçu du régime de retraite;
-

NON APPLICABLE

G.35

Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, la liste détaillée du matériel informatique (année d'acquisition, modèle) dont ils se sont départis au cours de l'année 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998 et, dans chacun des cas, préciser où ce matériel a été acheminé (recyclage, destruction, vente, don, etc.).

ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE DÉCLARÉ EN SURPLUS 97-98

Art no	UNITÉ DE BASE DU P.C.							ÉCRAN		CLAVIER	ORGANISME ACQUÉREUR
	Marque/Modèle	Type d'appareil/ no série	Carte	Type lecteur	Capacité disque rigide	Compati- bilité	État		État		
1								Moniteur 14" VGA DATAS monochrome blanc n/s 000620	3		Éducation
2								Moniteur 14" VGA TTX monochrome blanc n/s 384A004520	3		Éducation
3								Moniteur 14" VGA TTX monochrome blanc n/s 384A004506	3		Éducation
4								Moniteur 14" VGA TTX monochrome blanc n/s 384A004523	3		Éducation
5								Moniteur 14" VGA TTX monochrome blanc n/s 364A002776	3		Éducation
6								Moniteur 14" VGA TTX monochrome blanc n/s 384A004581	3		Éducation
7								Moniteur EGA Equity monochrome blanc n/s HS0374666	3		Éducation
8								Moniteur VGA DATAS monochrome blanc n/s 991	3		Éducation

Art no	UNITÉ DE BASE DU P.C.							ÉCRAN		CLAVIER	ORGANISME ACQUÉREUR		
	Marque/Modèle	Type d'appareil/ no série	Carte	Type lecteur	Capacité disque rigide	Compati- bilité	État		État				
16	Lot de cartes Arcnet (coaxial) ARCNET 120 ST ARCNET SMC ARCNET 120 ST ARCNET SMC ARCNET SMC ARCNET 120 ST ARCNET 120 ST ARCNET ARCNET 120 ST ARCNET 120 ST ARCNET 120 ST	n/s AP031152 TXQC35097 AP031141 K234958710 K243264942 AP031137 AP031149 00101015 AP031142 AP031151 AP031148							3		Éducation		
17	Portable NEC/ProSpeed 286	n/s 9X01366HP	40 M	lecteur 3 1/2"					3		Surplus		
18	Portable IBM (Intel 8088)	n/s N0046083	10 M	lecteur 5 1/4"					3		Surplus		
19	Imprimante HP LaserJet	n/s 2531J01069									Éducation		
20	Epson Equity Iie	n/s 33E1004137		lecteur 5 1/4" (1.2M) lecteur 3 1/2" (1.44M)		IBM		3	Moniteur VGA Equity monochrome blanc n/s HS0284251	3	n/s 209181927	3	Éducation
21	39 connexions (balluns) coaxial/RJ45							3					
22	- Hub Arcnet coaxial 8 ports Pure Data - Smart hub Arcnet coaxial 16 ports Thomas Conrad	00198445						3					Éducation
23	Partageur d'imprimantes ports série							3					Éducation

Art no	UNITÉ DE BASE DU P.C.							ÉCRAN		CLAVIER		ORGANISME ACQUÉREUR
	Marque/Modèle	Type d'appareil/ no série	Carte	Type lecteur	Capacité disque rigide	Compati- bilité	État		État			
24	Modem externe 2400 bauds Packard Bell PB2400 plus	019480					3					Surplus
25	Imprimante matricielle 14" STAR NB-15	200060800396					3					Surplus
26								Moniteur VGA Equity noir/blanc n/s HS0371753	3			Éducation



G.36

Liste du personnel permanent, contractuel ou occasionnel libéré ou embauché pour quelque opération reliée directement ou indirectement aux activités des commissions Doyon, Nicolet, Corbo, Bellemarre, O'Bready, Poitras, Fiscalité et le financement des services publics, en indiquant de façon distincte pour chacun des items précités:

- le poste occupé;
 - le port d'attache;
 - le salaire ou honoraires;
 - la durée et la nature du mandat ou du contrat;
 - les frais de déplacement, d'hébergement et de repas;
 - les coûts de location de bureaux, salles de réunion ou d'audition;
 - les frais de bureautique, papeterie, ordinateurs, téléphones cellulaires et autres frais généraux.
-

A U C U N

P-35

Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information, pour 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998 : le nombre de demandes reçues et réglées, le nombre de causes portées en appel (mi-mars).

	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Nombre de demandes reçues	1747	1793	1 922
Nombre de demandes réglées	1778	1871	1 750
Nombre de causes portées en appel	29	31	24

P-36 Bilan de l'implantation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. (du 1^{er} avril 1997 au 13 mars 1998)

	<u>Demandes reçues</u>	<u>Demandes régées</u>
Demandes d'autorisation de recherche	12	12
Demandes abusives	1	0
Demandes d'information	114	125
Mésentente sur l'accès aux renseignements personnels	182	146
Mésentente sur le retrait d'une liste nominative	1	0
Mésentente sur la rectification d'un renseignement personnel	21	23
Enquêtes sur plainte	172	139

P-37 Nombre de commissaires actuellement à la Commission et nombre de postes vacants
ou à combler.

Nombre de commissaires actuellement à la Commission : 5

Nombre de postes de commissaire vacants : 0

P-38. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

LES AVIS SUR DES PROJETS DE LOI**1. Avis sur le projet de loi n° 144, Loi sur les prestations familiales (L.Q., 1997, c. 57)**

À la demande du ministère du Revenu et de la Régie des rentes, la Commission a émis un avis au sujet de diverses modifications législatives relatives à la communication de renseignements personnels entre la Régie des rentes et le ministère du Revenu dans le cadre de l'implantation de la nouvelle allocation unifiée pour enfant.

La Commission ne s'est pas opposée aux modifications proposées. Elle a cependant fait part de son inquiétude devant le fait que le programme d'allocation unifiée pour enfant, administré par la Régie des rentes, soit opéré à partir de renseignements fiscaux détenus par le ministère du Revenu. La Commission a donc proposé que les échanges de renseignements entre ces deux organismes lui soient soumis pour avis, que les personnes concernées soient correctement avisées et qu'aucun renseignement ne soit communiqué si les personnes ne sont pas bénéficiaires de l'allocation.

2. Avis sur le projet de loi n° 149, Loi portant réforme du régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q., 1997, c. 73)

Cet avis de la Commission a pour but de se prononcer au sujet de l'ajout, à l'article 192 de la *Loi sur la Régie des rentes*, d'une disposition dérogatoire à l'article 13 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. La Commission constate que cette dérogation est nécessaire pour permettre à un employeur de communiquer, à la Régie des rentes, des renseignements au sujet des employés dans le cadre d'une demande d'état des gains.

3. Avis sur le projet de loi n° 150, Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.Q., 1997, c. 63)

La Commission s'est montrée favorable aux dispositions de ce projet de loi qui prévoient que le ministère peut conclure une entente avec le gouvernement du Canada pour permettre l'échange de renseignements nominatifs, y compris par appariement de fichiers, aux fins de faciliter l'exécution d'une entente relative à la mise en oeuvre de mesures en matière de main-d'oeuvre et d'emploi. L'avis favorable de la Commission découle du fait que ces ententes devront lui être soumises pour avis, conformément à la Loi sur l'accès.

4. Avis sur le projet de loi n° 163, Loi modifiant la Loi sur le curateur public et d'autres dispositions législatives relativement aux biens soumis à l'administration d'un curateur public (L.Q., 1997, c. 80)

La Commission n'a pas émis d'objection à l'ajout de l'article 26.3 à la *Loi sur le curateur public*. Cette disposition prévoit que la communication de renseignements nominatifs concernant un ayant droit, faite en application de l'article 26.1 de cette loi, doit l'être de manière à assurer leur caractère confidentiel. Ces renseignements sont, pour l'application de la Loi sur le secteur privé, réputés avoir

P-38. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

été requis par le curateur public au sens du paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 18 de cette loi. Cette dernière disposition prévoit qu'une entreprise peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement personnel à une personne à qui il est nécessaire de communiquer le renseignement dans le cadre de l'application de la loi et qui le requiert dans l'exercice de ses fonctions.

5. **Avis sur le projet de loi n^o 165, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur le ministère du Revenu, la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires et la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.Q., 1997, c. 86)**

Ce projet de loi propose entre autres l'ajout de l'article 69.0.2 à la *Loi sur le ministère du Revenu*. La Commission n'a pas formulé d'objection à cette disposition qui a pour objet d'accorder à un agent de la paix muni d'une autorisation judiciaire le droit d'obtenir la communication des renseignements qui lui sont nécessaires dans le cadre des enquêtes concernant tant les infractions de criminalité organisée que les infractions en matière de drogue.

La Commission ne s'est pas objectée non plus à la modification d'un article de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* qui permet au ministre du Revenu de communiquer, à la Régie des rentes du Québec, les numéros d'assurance sociale de deux ex-conjoints, lorsque ces renseignements sont nécessaires au partage des gains non ajustés prévu à l'article 102.1 de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*.

6. **Avis sur le projet de loi n^o 167, Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit**

La Commission a émis un avis favorable au sujet de l'ajout, à la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*, de l'article 226.1. Cet article prévoit que pour la communication entre elles et l'utilisation de renseignements concernant une société ou une personne morale, à l'exception de renseignements personnels, qui sont pertinents à la fourniture d'un bien ou à la prestation d'un service, les caisses affiliées à des fédérations faisant partie du même groupe qu'une confédération, ces fédérations, cette confédération ainsi que La Caisse centrale Desjardins du Québec lorsque ces fédérations en sont membres, ne sont pas considérées comme des tiers les unes à l'égard des autres.

7. **Avis sur le projet de loi n^o 188, Loi sur la distribution de produits et services financiers**

Cet avis porte sur le projet de loi n^o 188 dont l'objectif est de remplacer la *Loi sur les intermédiaires de marché* et, entre autres, de décloisonner la distribution de produits et services financiers. Sans vouloir commenter les orientations favorisées par le projet de loi, la Commission a formulé plusieurs recommandations visant à sauvegarder la confidentialité des renseignements personnels recueillis, détenus, utilisés et communiqués par les intervenants visés par le projet de loi. La Commission a également rappelé que toutes les entreprises touchées par le projet de loi doivent déjà respecter les obligations inscrites à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

P-38. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

8. Avis sur le projet de loi n° 175, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 1997, c. 93)

La Commission n'a pas formulé d'objection quant à la disposition de ce projet de loi qui prévoit que peut être accessible la matrice graphique qui sert à la préparation ou à la tenue à jour du rôle d'évaluation d'une municipalité.

9. Avis sur le projet de loi n° 181, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité des droits personnels et réels mobiliers et à la constitution d'hypothèques mobilières sans dépossession

Ce projet de loi vise, entre autres, à étendre l'exigence de publication au registre des droits personnels et réels mobiliers à toutes réserves de propriété ou facultés de rachat qui portent sur des véhicules routiers ou d'autres biens meubles déterminés par règlement. L'exigence de publication s'appliquerait également aux droits résultant d'un bail à long terme d'un véhicule routier. De plus, le projet de loi introduit la possibilité, pour un particulier, de consentir des hypothèques sans dépossession sur des véhicules routiers ou d'autres biens meubles déterminés par règlement.

La Commission ne s'est pas opposée à l'inscription de nouveaux droits au registre des droits personnels et réels mobiliers. Cependant, même si ce registre n'est pas assujéti à l'application de la Loi sur l'accès, la Commission a rappelé que seuls les renseignements personnels nécessaires pour permettre au registre d'atteindre ses fins devraient être recueillis. La Commission a également souligné qu'il fallait agir avec prudence lors de la détermination des modes d'accès aux informations contenues au registre.

10. Avis sur le projet de loi n° 161, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (L.Q., 1997, c. 85)

Même si la Commission a déploré l'ajout d'une nouvelle exception au principe du secret fiscal, elle n'a pas émis d'avis défavorable au sujet d'une modification à l'article 69.1 m) de la *Loi sur le ministère du Revenu* visant à permettre la communication, par le ministère du Revenu, à la Régie de l'assurance maladie du Québec de renseignements fiscaux nécessaires pour établir si une personne devait s'inscrire au régime général d'assurance médicaments.

11. Avis sur le projet de loi n° 403, Loi sur la Grande Bibliothèque du Québec

Ce projet de loi prévoit que la Loi sur l'accès ne s'appliquerait pas à un document que la Bibliothèque acquiert, loue, reçoit en échange ou emprunte d'une personne ou d'un organisme qui n'est pas un organisme public. La Commission ne s'est objectée à l'ajout de cette disposition dérogatoire à la Loi sur l'accès, une disposition de même nature existant déjà à la *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*. Elle a cependant précisé que les articles 35 à 41 du *Code civil du Québec* demeureraient applicables.

P-38. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

LES AVIS SUR LES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

**1. Projet d'entente entre la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et le ministère de la Sécurité publique
Dossier 95 02 39**

Cette entente a pour objectif de permettre au Service police de la CUM l'accès à des renseignements sur la clientèle carcérale inscrits dans le fichier DACOR afin de connaître la mobilité de cette population.

Le 22 décembre 1997, la Commission reconnaissait que cette entente était conforme à l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Les enquêteurs n'auront pas accès directement au fichier DACOR. Ils devront faire la demande à la Division des technologies de l'information. La Commission a invité le personnel de cette division à être vigilant et à ne remettre aux enquêteurs que les renseignements nécessaires.

**2. Projet d'entente entre le ministère de l'Environnement et de la Faune et Équifax Canada inc.
Dossier 95 17 27**

Cette entente vise à permettre au Ministère de percevoir des créances dans les cas où les débiteurs sont introuvables ou insolvables. Elle permet aussi au Ministère de procéder à l'évaluation de la solvabilité de ses futurs clients.

Le 2 juin 1997, la Commission reconnaissait que le Ministère pouvait obtenir des renseignements sur ses débiteurs avant de statuer s'il devait ou non rayer une créance en souffrance.

Toutefois, la Commission demandait au Ministère d'obtenir le consentement de ses futurs clients afin d'obtenir une évaluation de leur situation financière.

**3. Projet d'entente entre le Protecteur du citoyen et le ministère de l'Éducation (MEQ)
Dossier 96 09 95**

Cette entente visait à permettre au Protecteur du citoyen d'avoir un lien informatique direct à des renseignements relatifs au Programme d'aide financière aux étudiants.

Le 2 juin 1997, la Commission donnait un avis défavorable à ce projet d'entente. Le Protecteur n'avait pas démontré la nécessité d'avoir accès à toutes les informations détenus par le MEQ dans le cadre de ce Programme. Elle invitait le Protecteur à mieux étayer sa demande et de la situer dans une perspective globale.

P-38. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

**4. Projet d'entente entre le ministère de la Sécurité du revenu et le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario
Dossier 97 02 92**

Cette entente devrait permettre d'identifier les prestataires qui recevraient de l'aide financière des deux gouvernements.

Le 13 août 1997, la Commission reconnaissait la nécessité de ces échanges de renseignements entre les deux gouvernements. La Commission a toutefois demandé que, lorsque les données seraient utilisées à des fins de recherche visant l'évaluation de ces échanges, une demande d'autorisation devra lui être présentée en vertu de l'article 125.

L'entente a été publiée dans la Gazette officielle du 18 février 1998.

**5. Projet d'entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie de l'assurance-maladie du Québec
Dossier 97 05 09**

Cette entente visait à permettre d'identifier les femmes de 50 à 69 ans afin de les inviter à participer au Programme de dépistage du cancer du sein.

Le 2 juin 1998, la Commission donnait un avis favorable à cette entente. Celle-ci liait tous les intervenants impliqués dans ce programme. La Commission demandait au Ministère de lui faire connaître les résultats obtenus au terme des cinq premières années d'application de ce programme.

**6. Projet d'entente entre la Commission scolaire Sainte-Thérèse et la Ville de Blainville
Dossier 97 05 65**

Cette entente visait à permettre à la Ville de Blainville de mettre à jour le fichier de sa population scolaire.

Le 4 août 1997, la Commission émettait un avis défavorable. La nécessité de cet échange de renseignements n'avait pas été démontrée.

La Commission a aussi demandé à la Ville de détruire le fichier relatif aux noms et coordonnées des résidents inscrits aux différentes écoles de la commission scolaire. La Commission estimait que la Ville pouvait très bien offrir, à partir de statistiques, des services sans connaître nommément la population étudiante.

**7. Projet d'entente entre le ministère de l'Éducation (MEQ) et toutes les universités du Québec
Dossier 97 08 29**

Ce projet d'entente type répondait aux demandes maintes fois formulées par le Vérificateur général et le Conseil du trésor afin que le MEQ dispose de données plus fiables pour ne pas financer en double une même personne.

P-38. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

Le 27 juin 1997, la Commission informait le MEQ qu'elle donnerait un avis favorable pour chacune des ententes qu'il signerait avec une université québécoise et qui lui serait transmise. Ces ententes devaient toutefois intégrer les mécanismes que prendraient les universités pour aviser ses étudiants de ces échanges de renseignements.

Le 9 janvier 1998, la Commission entérinait les ententes signées entre le MEQ et l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université McGill, l'Université Concordia, l'Université de Sherbrooke et l'École polytechnique de Montréal.

Le 23 janvier 1998, elle émettait un avis favorable aux ententes signées entre le MEQ et l'Université Bishop's, l'École des hautes études commerciales, l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Rimouski, l'Institut national de la recherche scientifique, l'École de technologie supérieure et la Télé-université de l'Université du Québec.

Le 11 mars 1998, la Commission approuvait les ententes signées entre le MEQ et l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Hull, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Institut Armand-Frappier et l'École nationale d'administration publique.

**8. Projet d'entente entre le Directeur général des élections du Québec (DGÉQ) et le Directeur général des élections du Canada (DGÉC)
Dossier 97 11 01 (97 03 91)**

Cette entente visait à permettre la mise à jour de la liste électorale permanente fédérale.

Le 2 mai 1997, la Commission avisait le DGÉQ qu'elle donnerait un avis favorable lorsque l'entente serait signée et qu'elle mentionnerait que le DGÉC communiquera avec les nouveaux électeurs afin de leur demander s'ils désirent être inscrits sur la liste électorale fédérale. De plus, le DGÉC devait s'engager à utiliser cette liste uniquement à des fins électorales. La Commission rappelait qu'une telle entente annulait toutes les autres possibilités d'échanges de renseignements nominatifs entre le DGÉC et d'autres organismes québécois.

Le 8 août 1997, la Commission émettait un avis favorable à l'entente signée par les deux organismes. Cette entente intégrait les conditions émises par la Commission.

Le 8 novembre 1997, cette entente était publiée dans la Gazette officielle du Québec.

**9. Projet d'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES) et le ministère du Revenu du Québec (MRQ)
Dossier 97 11 04 (97 08 76)**

Cette entente visait la transmission de renseignements nominatifs du MES au MRQ dans le cadre du nouveau programme d'allocation-logement unifiée créé sous la responsabilité de la Société d'habitation du Québec, mais administré par le MRQ.

P-38. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

Le 18 juillet 1997, la Commission avisait les deux organismes qu'elle donnerait un avis favorable lorsque l'entente serait signée et qu'elle indiquerait les mécanismes que le MRQ prendra pour aviser les personnes de cet échange d'information. Il devait aussi être précisé dans le document que les renseignements ne seraient utilisés que dans le cadre de l'administration du programme.

Le 8 août 1997, la Commission émettait un avis favorable à l'entente signée par les deux organismes. Celle-ci intégrait les conditions émises par la Commission.

10. **Projet d'entente entre la Régie des rentes du Québec (RRQ) et le ministère du Revenu du Québec**
Dossier 97 11 26 (97 09 85)

Cette entente visait à faciliter l'application de la *Loi sur les prestations familiales*. La RRQ voulait connaître le revenu net des parents afin d'établir le montant auquel les enfants avaient droit en vertu de la loi.

Le 17 juillet 1997, la Commission informait les deux organismes qu'elle donnerait un avis favorable lorsque celle-ci indiquerait que c'est le montant du revenu net qui serait transmis à la RRQ et qu'elle serait signée. La Commission voulait s'assurer que des directives strictes soient transmises à tous les membres du personnel concernant le caractère confidentiel des renseignements reçus. Elle demandait aussi que toutes les personnes qui auraient accès à des renseignements fiscaux signent un engagement à la confidentialité. Dans le cas où des modifications impliquant les renseignements fiscaux seraient apportées à l'entente, elle demandait d'être consultée.

Le 15 août 1997, la Commission donnait un avis favorable à l'entente signée. Cette entente répondait aux requêtes de la Commission.

11. **Projet d'entente entre la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ) et la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec**
Dossier 97 11 72

Cette entente devait permettre l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec. Elle prévoyait la possibilité que la RAAQ prélève, à même les compensations versées aux producteurs en vertu du régime d'assurance-stabilisation, les contributions exigibles en vertu du Plan conjoint. Les échanges d'informations portaient sur les superficies cultivées en pommes de terre et sur la destination prévues du produit.

Le 22 décembre 1997, la Commission avisait les deux organismes qu'elle ne pouvait donner un avis favorable au projet tel que formulé. Elle demandait de préciser les informations qui seraient nécessaires à la gestion de la perception de la contribution.

Les deux organismes n'ont pas encore donné suite à ce dossier.

P-38. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

**12. Projet d'entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Régie des rentes du Québec (RRQ)
Dossier 97 11 73**

Cette entente devait permettre à la SAAQ d'obtenir des informations sur certains prestataires de la RRQ qui seraient aussi débiteurs de la SAAQ. Cette dernière souhaitait recouvrer des sommes qui lui sont dues par des débiteurs dont elle a perdu la trace.

Le 2 février 1998, la Commission donnait un avis défavorable à ce projet d'entente. Elle rappelait que la cueillette de renseignements nominatifs, sans le consentement des personnes concernées, constituait une exception, une solution de dernier recours.

**13. Projet d'entente entre le ministère du Revenu du Québec (MRQ) et le Contrôleur des finances (CFQ)
Dossier 97 11 94**

Cette entente devait permettre d'établir une procédure de gestion de l'échange de renseignements entre le MRQ et CFQ afin d'identifier les personnes physiques créancières ou bénéficiaires d'un montant payable par un organisme public et dont le paiement doit être effectué par l'entremise du Système de gestion budgétaire et comptable du gouvernement (SYGBEC).

Le 13 novembre 1997, la Commission avisait les deux organismes qu'elle donnerait un avis favorable lorsque le projet d'entente indiquera :

- les fichiers utilisés par le MRQ dans le cadre de cet échange;
- les mécanismes pris par les organismes pour aviser les personnes de la compensation gouvernementale;
- l'avis de la Commission sera requis si des modifications étaient apportées à l'entente.

Un nouveau projet intégrant ces conditions devrait être présenté sous peu à la Commission.

**14. Projet d'entente entre le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Dossier 97 12 41**

Cette entente devait permettre l'application du Règlement obligeant des exploitants agricoles à détenir un plan agro-alimentaire de fertilisation.

Le 23 octobre 1997, la Commission avisait les organismes qu'elle ne pouvait donner d'avis favorable au projet tel que présenté. Toutefois, elle reconnaissait la nécessité pour le MEF de recueillir des informations sur les exploitations agricoles dans le cadre de l'application de ce règlement. Elle demandait de modifier le projet et d'y intégrer les renseignements que le MAPAQ transmettait directement à chaque direction régionale responsable. L'entente devait aussi mentionner que le fichier central du MEF ne serait pas approvisionné par des données nominatives.

P-38. Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

La Commission n'a pas encore reçu le projet d'entente modifié.

**15. Projet d'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES) et le ministère de l'Éducation (MEQ)
Dossier 97 17 70 (97 02 63, 88 00 56)**

Cette entente visait à identifier des personnes qui recevraient des prestations de la sécurité du revenu et qui seraient inscrites à des études à temps plein à l'ordre d'enseignement collégial.

Le 20 juin 1997, la Commission avisait les deux organismes qu'elle donnerait un avis favorable si l'entente était modifiée. La Commission demandait que certaines données concernant les demandeurs de prêts et bourses soient exclues du couplage des fichiers. Le MEQ les transmettrait uniquement pour les personnes qui auraient d'abord été identifiées comme prestataires de la sécurité du revenu. De plus, l'entente devrait être d'une durée d'une année, au terme de laquelle un rapport d'évaluation devrait être présenté.

Le 22 janvier 1998, la Commission émettait un avis favorable à une entente modifiée dans le sens demandé par la Commission.

**16. Projet d'entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA)
Dossier 97 19 29**

Cette entente visait à permettre à la SAAQ de vérifier le statut d'exploitant agricole des agriculteurs qui paieraient le renouvellement de leur droit d'immatriculation directement dans des institutions financières reconnues. Ce statut leur permet de bénéficier d'une réduction d'environ 40 % des droits d'immatriculation pour les cinq premiers véhicules de ferme.

Le 2 février 1998, la Commission donnait un avis défavorable à cette entente. Elle estimait que cette vérification devait se faire directement auprès des personnes concernées.

P-39. Pour le bureau du Président de la Commission:

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
- b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
- c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
- d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.

a) Nombre de rencontres, de soupers ou de réunions: **38**

Frais afférents: **2 411,49 \$**

b) Liste des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;

<u>D A T E</u>	<u>PERSONNES RENCONTRÉES</u>	<u>BUT DE LA RENCONTRE</u>
27 avril 1997	M Jean-Guy Finn	Discussion carte-santé et recherche
6 mai 1997	M. Jacques Fortin	Discussion vie privée et édition
13 mai 1997	M. Ernst Jouthe	Révision de la loi
11 juin 1997	M. David Clark Me André Ouimet	Discussion de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
19 juin 1997	M. Jean-François Caron	Travaux du G-7
11 juillet 1997	M. Christopher Malone M. Pierre Guimond	Projet NETLINK
23 juillet 1997	M. Michel Venne	Discussion sur la loi
6 août 1997	M. Pierre Gravel	Révision de la loi
14 août 1997	M. Pierre André	Projet NETLINK
19 août 1997	M. Stefanescu	Conférence internationale sur la vie privée
24 août 1997	M. Sembritzki M. G. Brenner M. Ph. Bedere M. Y Fraval	Projet NETLINK

P-39. Pour le bureau du Président de la Commission:

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
 - b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
 - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
 - d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.
-

b) suite...

<u>D A T E</u>	<u>PERSONNES RENCONTRÉES</u>	<u>BUT DE LA RENCONTRE</u>
25 août 1997	M. Gérard Soucy M. F. Turenne Mme Louise Marcotte M. J.-P. Fortin M. François Massouillet M. Denis Morency	Projet NETLINK
27 août 1997	M. Y. Fraval M. Ph. Bedere M. G. Brenner M. Sembritzki M. Ruscitti M. Hervé Doaré	Projet NETLINK
29 août 1997	M. Roberto Iuticone	Révision de la loi
16 sept. 1997	M. Gilles Lesage	Révision de la loi
18 sept. 1997	M. Ronald Charette	Révision de la loi
22 sept. 1997	M. Michel Auger	Révision de la loi
26 sept. 1997	Mme Cadoux Mme Marie Georges	Directive européenne
15 oct. 1997	M. André Auclair	Révision de la loi
17 oct. 1997	M. Vincent Emmell	Révision de la loi
3 nov. 1997	Mme Madeleine Poulin	Révision de la loi
20 nov. 1997	M. Carl Grenier	Problèmes administratifs
21 nov. 1997	M. Etienne Gros-Jean	Directive européenne
1 déc. 1997	M. Julien Delisle	Révision de la loi
6 déc. 1997	M. J-F Dechesne	Les deux lois québécoises

P-39. Pour le bureau du Président de la Commission:

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
 - b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
 - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
 - d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.
-

b) suite...

<u>D A T E</u>	<u>PERSONNES RENCONTRÉES</u>	<u>BUT DE LA RENCONTRE</u>
8 déc. 1997	M. André Ménard	Les deux lois québécoises
8 déc. 1997	M. Beck M. Massouillet M. R. Scowen M. R. Smith	Coopération NETLINK
10 janvier 1998	M. Pierre André	Journées médicales informati- ques (Liège)
15 janvier 1998	M. Mélançon	Colloque ACFAS (mai 98)
19 janvier 1998	M. G. Goulet	Effets de la directive euro- péenne
20 janvier 1998	Mme Diane Boissinot	Transition d'enquête
30 janvier 1998	M. Rupert Baudais	La législation du Québec en matière de renseignements de santé
2 février 1998	M. Marcel Pépin	Les enquêtes de la CAI
6 février 1998	M. André Chénier	Gestion des communications
11 février 1998	M. Jean Martin	Les communications de la Commission
15 février 1998	M. Gilles Lavoie	Les banques de renseigne- ments socio-sanitaires
21 février 1998	M. Vincent Emmell	Suivi des recommandations
7 mars 1998	Mme Lopez	Intervention devant l'ACFAS
20 mars 1998	M. Joël Reidenberg	Directive européenne et USA
29 mars 1998	Mme Fortin	Révision de la loi

P-39. Pour le bureau du Président de la Commission :

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
 - b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
 - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
 - d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.
-

c)	Frais de déplacement (transport)	11 942,53 \$ *
	Frais de voyage (hébergement + divers)	12 226,03 \$ *
	Frais de repas	12 818,18 \$ *
	Frais de représentation	2 100,00 \$

* ces frais regroupent les dépenses encourues par le personnel suivant au sein du bureau du Président :

- le président;
- les quatre (4) commissaires;
- l'adjointe du président;
- le responsable administratif;

d) Colloques et congrès

<u>ACTIVITÉ</u>	<u>PARTICIPANTS</u>	<u>COÛTS AFFÉRENTS</u>
Colloque annuel de l'Association de sécurité informatique de la région de Québec : " Inforoutes et services aux citoyens : la sécurité est-elle au rendez-vous ? " (Québec)	M. Paul-André Comeau	-----
1 st Annual Human Rights and Information Technology Conference (Frédéricton)	M. Paul-André Comeau	180,00 \$
Institut canadien du crédit, section de Québec : " Protection des renseignements personnels dans le secteur privé " (Québec)	M. Paul-André Comeau	-----

P-39. Pour le bureau du Président de la Commission :

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
 - b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
 - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
 - d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.
-

d) (suite)

<u>A C T I V I T É</u>	<u>P A R T I C I P A N T S</u>	<u>C O Û T S</u> <u>A F F É R E N T S</u>
Association des centres jeunesse du Québec : "Jeunes et vie privée" (Montréal)	M. Paul-André Comeau	221,73 \$
Congrès annuel du Barreau du Québec : " Les renseignements personnels à l'heure de l'inforoute " (Mont-Tremblant)	M. Paul-André Comeau	-----
Session pour les titulaires d'emplois supérieurs (Programme d'intégration-ENAP) : " Presse, accès et haute fonction publique " (Québec) (2 sessions)	M. Paul-André Comeau	-----
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale - Session de perfectionnement Formation linguistique des juges (Québec)	M. Paul-André Comeau	-----
Conférence internationale « Vie privée sans frontières » : " Comment répondre au critère de protection adéquate de la Directive européenne " (Montréal)	M. Paul-André Comeau M. Roberto Iuticone M. Michel Laporte Mme Diane Boissinot Mme Hélène Grenier Mme Mariette Dion	1 797,31 \$
Forum de la futurologie aux Herbiers (Vendée) - Visioconférence avec la France : " L'expérience de Rimouski " (Drummondville)	M. Paul-André Comeau	40,00 \$

P-39. Pour le bureau du Président de la Commission :

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
 - b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
 - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
 - d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.
-

d) (suite)

<u>A C T I V I T É</u>	<u>P A R T I C I P A N T S</u>	<u>C O Û T S</u> <u>A F F É R E N T S</u>
Conférence de l'Institut canadien du crédit (pour les gestionnaires du crédit) : " Crédit et protection des renseignements personnels " (Montréal)	M. Paul-André Comeau	106,25 \$
Association canadienne du marketing direct : " Le marketing direct " (Montréal)	M. Paul-André Comeau	106,25 \$
Ligue des droits et libertés : " Médias et démocratie municipale " (Québec)	M. Paul-André Comeau	-----
50 ^e anniversaire de fondation de l'Institut d'histoire de l'Amérique française " (Montréal)	M. Paul-André Comeau	137,25 \$
Health Cards '97 «The fourth international congress on patient data cards and health care professional cards» (Amsterdam)	M. Paul-André Comeau	1 233,34 \$
Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ): " La loi d'accès : ses enjeux pour les journalistes " (Québec)	M. Paul-André Comeau	-----
Cour d'appel du Québec : " Internet et vie privée " (Montréal)	M. Paul-André Comeau	151,75 \$

P-39. Pour le bureau du Président de la Commission :

- a) nombre de rencontres, de soupers ou de réunions et les frais afférents;
 - b) listes des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;
 - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
 - d) liste des participations à des colloques, des congrès et la liste des participants incluant les coûts afférents.
-

d) (suite)

<u>A C T I V I T É</u>	<u>P A R T I C I P A N T S</u>	<u>C O Û T S</u> <u>A F F É R E N T S</u>
Association des juristes d'expression française de Saskatchewan: " Renseignements de santé au Québec: principes et fondements " (Saskatoon)	M. Paul-André Comeau	299,00 \$
Cerlce culturel francophone de la Saskatchewan : " Le modèle québécois " (Saskatoon)		
Canadian Bar Association - Saskatchewan Branch : " Health Information in Quebec : Relevance of Privacy Legislation " (Saskatoon)		
Conseil du trésor - Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes : " La nécessaire conciliation de la protection des renseignements personnels et les tentatives de recherche d'économie dans l'administration publique " (Québec)	M. Paul-André Comeau	-----

P-?? Le montant, pour l'année 1997-1998, des dépenses suivantes:

- les coupons de taxi (par association);

L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTRÉAL LTÉE	961,33 \$
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES TAXIS QUÉBEC	396,70 \$
TAXI COOP STE-FOY SILLERY	1 421,64 \$
TAXIS CO-OP QUÉBEC 525-5191	3 510,24 \$
TOTAL :	6 289,91 \$